

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS ET DE L'INCESTE - (N° 4029)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL31

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« le majeur »

les mots :

« l'auteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli et de cohérence.